

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19

47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°24</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>à partir de la délibération n°20</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD (<i>à partir de la délibération n°25</i>)
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique - Zone d'Activités de Gilly-sur-Isère - ZAC de Terre Neuve 2 - Présentation du Compte-Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC)

Rapporteur : Christian RAUCAZ

Une Convention Publique d'Aménagement de 5 ans a été signée le 2 juin 2006 avec la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie) pour la ZAC de Terre Neuve 2, créée le 22 juin 2006.

L'avenant n° 1 (délibération n° 24 du 26 novembre 2009) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 2 juin 2016.

L'avenant n° 2 (délibération n° 27 du 28 novembre 2013) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2019.

L'avenant n° 3 (délibération n° 5 du 11 février 2016), a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2029.

L'avenant n° 4 (délibération du 1 décembre 2016) a permis de préciser la rémunération de l'aménageur.

L'avenant n° 5 (délibération n° 29 du 6 février 2020) a permis de préciser les travaux, le montant et le portage des travaux de la route des Chênes.

L'avenant n° 6 (délibération n° 24 du 4 février 2021) a permis de préciser les travaux, le montant et le portage des travaux de la route des Chênes, 3^{ème} branche de la route des Chênes.

Conformément à la législation en vigueur, le compte-rendu annuel du concessionnaire, joint en annexe, est présenté en séance. Il récapitule les actions menées sur l'opération, les prévisions sur les exercices à venir et le bilan financier.

Cette ZAC représente une superficie totale de 286 000 m² et environ 167 601 m² cessibles (dont 15 000 m² de terrains inconstructibles). Sur ces emprises, 95 504 m² ont été vendus, 11 400 m² sont sous compromis et il reste 60 697 m² à commercialiser.

Le bilan financier valeur septembre 2025 incluant la création du bâtiment Sésame amorti à échéance 2029 est établi à 10 934 K€ HT en dépenses et 11 217 K€ HT en recettes.

M. le Président et Michel CHEVALLIER se déportent du vote de la délibération et des débats.

Le pouvoir de Frédéric BURNIER FRAMBORET, donné à Franck LOMBARD, ne peut pas être utilisé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le bilan financier incluant la création du bâtiment Sésame amorti à échéance 2029 avec un total de dépenses à 10 934 K€ HT et de recettes à 11 217 K€ HT ;**
- **approuve la commercialisation sous forme de bail à construction. La Collectivité Concédante sera subrogée dans les droits de la SAS au terme de la ZAC ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

